



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2007/104
3 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent quarante-troisième session
Genève, 13-16 novembre 2007
Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire

COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Projet de programme de travail pour la période 2008-2012 et calendrier des réunions
du Forum mondial et de ses organes subsidiaires pour 2008

Note du secrétariat

Le projet de programme de travail ci-après, qui a été établi par le secrétariat, est transmis au WP.29 pour examen. Pour faciliter la comparaison du projet de programme de travail avec le texte adopté par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-huitième session (ECE/TRANS/166/Add.1), les éléments ajoutés sont indiqués en caractères gras, tandis que les éléments dont la suppression est proposée sont placés entre crochets.

I. PROGRAMME DE TRAVAIL

ACTIVITÉ 02.4: ÉLABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES

02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules

Priorité: 1

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux véhicules automobiles ainsi qu'à leurs équipements et pièces et harmonisera et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire:

- a) Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues, et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions» (Accord de 1958) et de l'«Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues» (Accord de 1998), le Forum mondial élaborera, harmonisera et actualisera des Règlements, afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne:
 - i) Les dispositions générales de sécurité et les dispositions contre le vol;
 - ii) La pollution et l'énergie;
 - iii) Le freinage et le roulement;
 - iv) L'éclairage et la signalisation lumineuse;
 - v) Le bruit; et
 - vi) La sécurité passive.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin [2007] 2009:

1. Dans le cadre de l'Accord de 1958: Adoption de quatre nouveaux Règlements et de [soixante-dix] **soixante-quinze** amendements à des Règlements existants.
2. Dans le cadre de l'Accord de 1998: Exécution d'un plan d'action pour l'inscription de [dix] **cinq** Règlements dans le Recueil des Règlements admissibles, élaboration de nouveaux

règlements techniques mondiaux (RTM) et inclusion de [cinq] **quatre** règlements techniques mondiaux (RTM) harmonisés ou nouveaux dans le Registre mondial.

- b) Élaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (Résolution d'ensemble R.E.3 et Résolution spéciale n° 1) en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non visées dans les Règlements.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin [2007] 2009: Adoption de deux amendements aux Recommandations existantes.

02.4.2 Règlement relatif au contrôle technique périodique des véhicules Priorité: 1

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règles sur le contrôle technique périodique des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et la reconnaissance réciproque des résultats de ce contrôle.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire:

Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles» (après son entrée en vigueur), le Forum mondial mettra au point une Règle CEE sur le contrôle des véhicules:

en ce qui concerne la sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin [2007] 2009: Adoption du projet de Règle n° 2 (sur le contrôle en ce qui concerne la sécurité), à annexer à l'Accord de 1997 et adoption d'un amendement à la Règle n° 1 (sur le contrôle en ce qui concerne le respect de l'environnement).

II. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU WP.29 ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES POUR 2008*

<u>Organes</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante-cinquième	15-18 janvier (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixante-troisième	4-8 février (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Quarante-septième	19-21 février (p.m./p.m.)	5
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-seizième	10 mars	2
Forum mondial (WP.29); Comité d'administration de l'Accord de 1958, Comité exécutif de l'Accord de 1998 et Comité d'administration de l'Accord de 1997	Cent quarante-quatrième, trente-huitième, vingt-deuxième et neuvième	11-14 mars	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Cinquante-neuvième	31 mars-4 avril (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-quatorzième	21-25 avril (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Quarante-troisième	19-23 mai (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante-sixième	3-6 juin (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-dix-septième	23 juin	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent quarante-cinquième, trente-neuvième, vingt-troisième et dixième	24-27 juin	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Quarante-huitième	1 ^{er} -3 septembre (p.m./p.m.)	5
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixante-quatrième	16-19 septembre (p.m./a.m.)	6
Groupe de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Soixantième	29 septembre– 1 ^{er} octobre	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-quinzième	21-24 octobre (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-dix-huitième	10 novembre	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent quarante-sixième, quarantième, vingt-quatrième et onzième	11-14 novembre	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Quarante-quatrième	10-12 décembre	6
		Total	108 demi-journées (54 journées)

* À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se dérouleront sans interprétation), toutes les sessions seront publiques.

La mention «p.m./a.m.» signifie que la session commence le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 12 h 30.

La mention «p.m./p.m.» signifie que la session commence le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions dépourvues de mention spéciale commencent à 9 h 30 et se terminent à 17 h 30.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commencent à 10 heures.

Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tient normalement ses sessions le mercredi, en fin d'après-midi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiennent normalement le jeudi matin et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiennent le jeudi après-midi, si elles sont effectivement programmées.

Note:

Comité des transports intérieurs (CTI), soixante-neuvième session: 5-7 février 2008;
(Bureau du CTI: 4 et 8 février 2008) (participation limitée);

Salon de l'automobile de Genève, Palexpo: 6-16 mars 2008 (journées pour la presse:
6-8 mars 2008;

La Commission économique pour l'Europe tient ses sessions tous les deux ans.

La prochaine session aura lieu en 2009.
